



RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE DES Bourses Donosti Cup Munduan

1. OBJECTIF

Ce règlement régit l'appel et la participation à la première édition des Bourses Donosti Cup Munduan, intégrées dans l'action sociale de la Donosti Cup et son engagement à promouvoir le sport comme outil d'impact social.

Ces bourses visent à financer chaque année la participation de deux entités sans ressources qui utilisent le football comme moyen de changement social au Tournoi International de Football Jeune Donosti Cup 2026.

2. FINANCEMENT

La bourse couvrira les frais d'inscription et de participation au tournoi pour les deux équipes sélectionnées, y compris le transport aller-retour vers Saint-Sébastien, ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de transport pendant la semaine du tournoi. La bourse est destinée à un maximum de 20 personnes, incluant les joueurs et le personnel technique, pour un séjour maximal de 7 nuits.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les entités à but non lucratif, telles que les ONG, les clubs sportifs, les associations, les fédérations ou les promoteurs de projets sociaux, peuvent postuler pour la bourse.

4. MODES ET DÉLAI DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises en remplissant la mémoire officielle, disponible sur le site web de la Donosti Cup. Cette mémoire, dûment signée, doit être envoyée via le formulaire prévu sur le site, accompagnée d'images du projet.

Le délai de présentation des candidatures sera du 15 septembre 2025 au 1er novembre 2025 (jusqu'à 23h59, heure espagnole, GMT +1). Chaque entité peut présenter une seule candidature afin de faciliter la participation de différents projets au tournoi.

5. PROCESSUS DE SÉLECTION

La Donosti Cup procédera à une première évaluation des candidatures reçues pour vérifier leur conformité avec le règlement. Les candidatures conformes seront évaluées par un jury désigné par l'organisation, qui sélectionnera les équipes gagnantes, une masculine et une féminine.

Le jury sera composé de personnalités du secteur sportif et social, désignées par la Donosti Cup, qui agiront avec indépendance et rigueur dans leurs délibérations. Les décisions du jury seront définitives et seront communiquées aux équipes sélectionnées avant le 30 novembre 2025.

6. OBLIGATIONS DES GAGNANTS UNE FOIS LE PRIX ACCEPTÉ

L'acceptation de la bourse implique l'engagement des équipes à participer à la Donosti Cup 2026, ainsi qu'à promouvoir les valeurs du sport et de l'inclusion sociale dans leurs communautés. En particulier, les gagnants s'engagent à :

- Gérer les visas et les autorisations nécessaires pour le voyage en Espagne, si nécessaire.
- Respecter le calendrier obligatoire suivant pour la demande de visa, condition indispensable pour conserver la bourse. Le non-respect de ces dates entraînera la perte automatique de la bourse :
 - 1er janvier → Documentation préparée.
 - 1er février → Rendez-vous au consulat demandé.
 - 1er mai → Visas accordés et prêts.
- Produire et envoyer une vidéo de 30 secondes avec des images du projet, pour diffusion sur les plateformes officielles de la Donosti Cup.
- Participer aux activités et événements organisés par la Donosti Cup pendant le tournoi.

7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'appel à candidatures des Bourses Donosti Cup Munduan implique l'acceptation totale de ce règlement, ainsi que l'engagement à respecter les obligations qui en découlent.

8. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, Donosti Eventos SL, responsable de l'organisation de la Donosti Cup, gèrera les données fournies lors du processus de candidature et de sélection des bourses. Ces données seront utilisées exclusivement pour la gestion des candidatures et, le cas échéant, pour la diffusion des équipes gagnantes. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité en envoyant un email à info@donosticup.com, accompagné d'une copie de leur document d'identité.

9. JURIDICTION

Ce règlement est régi par la législation espagnole. Tout litige pouvant surgir en relation avec cet appel sera résolu par les tribunaux de la ville de Saint-Sébastien, avec renonciation expresse à toute autre juridiction qui pourrait correspondre aux participants.